

fer. Ils sont prêts à courir le risque de commencer dès maintenant, et c'est ce qu'ils vont faire.

Au moment même où le premier ministre trompait ainsi le peuple du Canada par ses vantardises, il n'avait encore réellement rien de fait. L'honorable député n'avait conclu aucun contrat. Il n'avait pas un bout de papier à montrer obligeant qui que ce fût en Canada, en Angleterre, en France, en Allemagne, ou ailleurs, à construire un seul pied du chemin de fer du Pacifique canadien. Le contrat soumis subséquemment au parlement porte la date du 21 octobre, un mois après que l'honorable ministre eût prononcé son discours vantard à Montréal. Le contrat lui-même, lorsqu'il a été soumis au parlement, était de la nature la plus extraordinaire. Il comportait des concessions si extraordinaires, subventions en argent et en terres, des privilèges si extravagants, des immunités et des exemptions si étendues, des monopoles si considérables que les représentants du peuple au parlement, même les amis de l'honorable ministre, ont été surpris et atterrés par l'énormité de ces subventions. Quelles étaient les subventions ? Je désire appeler l'attention du peuple canadien sur une courte esquisse historique que je me propose de faire des rapports entre le gouvernement fédéral et la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien et sur les conditions auxquelles ce gouvernement se proposait de donner l'entreprise à la compagnie.

En vertu des conditions de ce contrat, le syndicat s'engageait à construire les parties du chemin de fer du Pacifique canadien s'étendant de Callander à l'Océan Pacifique, que le gouvernement du Canada n'avait pas encore construites ou ne s'était pas engagé à construire pour le 1er mai 1891.

Le gouvernement du Canada s'engageait à livrer à cette compagnie les chemins de fer suivants dès qu'ils seraient terminés : 1° la section du lac Supérieur du chemin de fer du Pacifique canadien ; 2° le chemin de fer de Kamloops à Yale ; 3° le chemin de Yale à Port-Moody ; 4° les bâtiments nécessaires et le service d'eau sur les parties ainsi construites ou à construire par le gouvernement ; 5° le chemin d'Emerson à Winnipeg ; 6° 25,000,000 d'acres de terre ; 7° \$25,000,000 en argent ; 8° tout le terrain requis pour la voie, les stations, emplacements de gares, ateliers, emplacements de docks et emplacements riverains aux termini sur les rivières navigables, bâtiments, cours et autres dépendances requises pour l'exploitation commode et efficace du chemin de fer ; 9° le gouvernement s'engageait à admettre en franchise tous les rails d'acier, éclisses et autres attaches, carrelles, boulons et écrous, fil de fer, bois de construction et autres matériaux pour les ponts devant être employés à la construction du chemin de fer et de la ligne télégraphique ; aussi tous les appareils télégraphiques ; 11° le gouvernement s'engageait de transférer à la compagnie au prix de revient, et sans intérêt, tous les rails et attaches achetées par lui depuis 1879 ; 12° le gouvernement donnait à la compagnie le droit illimité, le monopole de la construction des embranchements ; 13° le gouvernement donnait à la compagnie le droit de choisir le tracé de la ligne comme bon lui semblerait ; 15° le monopole de la construction de toutes les lignes au sud du chemin de fer du Pacifique canadien ; 16° le gouvernement donnait à la compagnie le droit d'empêcher la construction de tout chemin de fer s'approchant à 15 milles de la frontière internationale ; 17° le gouvernement consentait pour toujours à l'exemption de taxes en faveur des gares, ateliers, bâtiments, cours et autres propriétés, matériel de roulement, et capital-actions de la compagnie ; 18° le gouvernement consentait à l'exemption de taxes en faveur des terres jusqu'à ce qu'elles fussent vendues ou occupées.

Ces conditions, concessions, subventions, privilèges et monopoles différaient tellement de ce que le premier ministre avait donné à entendre au peuple, dans son discours prononcé le 27 décembre 1880 à Montréal, que le peuple est resté stupéfait en voyant la nature des propositions. L'honorable ministre a soumis les propositions au parlement le

M. CAMERON (Huron)

10 décembre 1880, et le lundi suivant, le ministre des chemins de fer proposait que la Chambre se formât en comité pour considérer les résolutions. Jusqu'à cette date aucun renseignement n'avait été donné au peuple ou au parlement, quant à la nature ou à l'étendue des concessions et des subventions données en vertu de ce contrat. Aucun renseignement n'avait été fourni quant aux mesures prises par le gouvernement pour demander des soumissions et pour inviter la concurrence pour la construction du chemin de fer. Aucun renseignement n'avait été donné quant aux circonstances qui avaient accompagné la signature du contrat intervenu contre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien.

Le chef de l'opposition et d'autres demandèrent à ce sujet des renseignements qu'on s'obstina à leur refuser. On les demandait afin que le peuple pût savoir à quoi s'en tenir là-dessus, afin que les membres de cette Chambre pussent discuter les propositions d'une façon intelligente, avec impartialité et connaissance de cause, afin qu'ils pussent connaître quelque chose de ces subventions extraordinaires, qu'ils pussent savoir si les conditions auxquelles la Colombie-Britannique était devenue partie intégrante du Dominion avaient été violées, et si ce contrat entraînait nécessairement une augmentation dans le taux de l'impôt, et ces renseignements furent refusés. Le chef de l'opposition proposa une résolution ayant pour but d'obtenir et d'assurer toute la considération que cette question exigeait. Il proposa :

Qu'en vue de l'importance et de la gravité de la proposition, cette Chambre se formât en comité, lundi, le 5 janvier 1891.

Cet amendement, qui était une proposition raisonnable, fut rejeté par la majorité. On refusa d'accorder à l'opposition même deux semaines de délai pour considérer les obligations auxquelles le gouvernement, dans sa folie imprudente, engageait le peuple du Canada. La discussion se continua et le chef de l'opposition et ses adhérents en cette Chambre démontrèrent clairement l'énormité des subventions et des concessions que l'on se proposait de donner en vertu des résolutions. Nous avons démontré que, tant on travaux achevés et devant être achevés qu'en concessions de terres, en estimant le terrain à \$2 l'acre, et en autres subventions, le gouvernement mettrait à la disposition de la compagnie une somme égale à \$111,800,000. Nous avons démontré de plus que le gouvernement faisait à la compagnie des concessions, monopoles et immunités énormes qui valaient au moins \$10,000,000. Nous avons démontré qu'en argent, terres, chemins de fer construits et à construire, concessions, immunités, exemptions et monopoles, la compagnie recevait pas moins de \$161,800,000.

Nous avons démontré, à part cela, que nous donnions pour toujours à la compagnie le chemin de fer du Pacifique canadien une fois parachevé. Nous avons démontré que ce chemin qui, grâce à la politique du ministère, ce chemin qui coûterait au pays cet énorme montant, ne coûterait pas à construire, d'après les estimations faites par les ingénieurs du gouvernement en 1880, plus de \$84,000,000. Nous avons démontré au parlement, en termes aussi énergiques que possible, que ces concessions et subventions n'auraient pas dû être données, que le peuple aurait dû avoir l'occasion de se prononcer sur les conditions du contrat. Le parti libéral ne s'est pas contenté de protester devant le parlement. Nous avons adopté le mode le plus catégorique et le plus solennel connu du parlement pour faire connaître notre opinion sur cette question. Chaque point vulnérable du contrat a été attaqué au moyen d'amendements soumis par des membres de l'opposition ; nos protestations se sont manifestées par des amendements contre les particularités odieuses du contrat, amendements qui ont été soumis aux votes des représentants du peuple au parlement. Aucun compte ne fut tenu de nos protestations ; nos avertissements n'ont servi à rien. Le premier ministre, grâce à la majorité qu'il avait en cette Chambre, a réussi à imposer ses résolu-